

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 131 du 12 février 1952

n° 131

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 février 1952

Numéro JO

n° 3 du 01/03/1952

Date du numéro

1 mars 1952

### TEXTE INTÉGRAL

Est autorisé à effectuer des travaux supplémentaires le personnel ci-après désigné du Service des Finances de Djibouti : 5 commis et comptables; 2 chauffeurs ; 6 manoeuvres ; 4 agents techniques. La présente décision aura effet pour compter du 1er janvier 1952 jusqu'au 31 mars 1952.